

**La Cité de la Culture et du Sport
de Laval**

**États financiers
au 31 décembre 2017**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Notes complémentaires	8 - 15
Annexes	16

Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 300
Les Tours Triomphe
2500, boulevard Daniel-Johnson
Laval (Québec) H7T 2P6

T 514 382-0270

Aux administrateurs de
La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme La Cité de la Culture et du Sport de Laval, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2017 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme La Cité de la Culture et du Sport de Laval au 31 décembre 2017 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Laval
Le 29 mai 2018

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A122487

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Produits		
Amphithéâtre	1 199 386	
Location des glaces	536 241	
Location d'espaces de stationnement	118 187	
Concession alimentaire	11 857	
Intérêts	297 046	458 785
Autres produits	6 592	
	<u>2 169 309</u>	<u>458 785</u>
Frais d'exploitation (annexe A)	802 217	
Frais d'administration (annexe B)	304 577	77 138
	<u>1 106 794</u>	<u>77 138</u>
Excédent des produits par rapport aux charges avant amortissements	<u>1 062 515</u>	<u>381 647</u>
Amortissements		
Immobilisations corporelles	1 826 686	
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(1 628 139)	
	<u>198 547</u>	
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>863 968</u>	<u>381 647</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017

	Investi en immobilisations		Non affecté		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	20 386 110	(15 816 472)	4 569 638	4 187 991		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(198 547)	1 062 515	863 968	381 647		
Investi en immobilisations (a)	(2 660 357)	2 660 357				
	(2 858 904)	3 722 872	863 968	381 647		
Solde à la fin	17 527 206	(12 093 600)	5 433 606	4 569 638		

(a) Comprend des acquisitions d'immobilisations corporelles de 33 931 605 \$, des apports reportés - Ville de Laval de 1 019 168 \$, la variation des comptes fournisseurs et charges à payer relatifs aux immobilisations corporelles de 22 857 357 \$ moins des apports reportés - afférents aux immobilisations corporelles de 14 152 237 \$ et la dette à long terme de 46 316 250 \$.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	863 968	381 647
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 826 686	
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(1 628 139)	
Produit amphithéâtre - produits reportés constatés	(824 729)	
Variation nette d'éléments du fonds de roulement et des apports reportés	<u>13 776 684</u>	<u>19 268 692</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>14 014 470</u>	<u>19 650 339</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(47 087 238)</u>	<u>(76 094 312)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à long terme et flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>46 316 250</u>	
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	<u>13 243 482</u>	<u>(56 443 973)</u>
Encaisse au début	<u>4 228 884</u>	<u>60 672 857</u>
Encaisse à la fin	<u><u>17 472 366</u></u>	<u><u>4 228 884</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Situation financière

au 31 décembre 2017

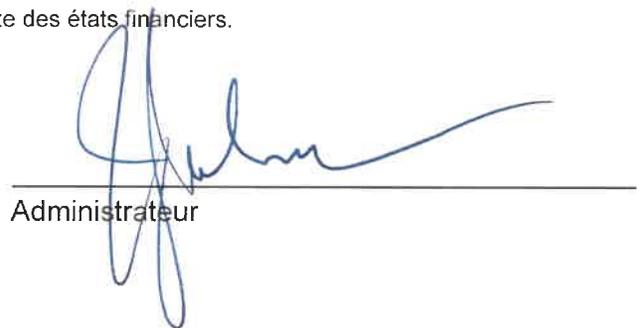
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	17 472 366	4 228 884
Comptes clients et autres créances (note 3)	937 368	4 225 344
Frais payés d'avance	172 748	96 789
	<u>18 582 482</u>	<u>8 551 017</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 4)	167 952 682	135 847 763
Subvention à recevoir (note 5)	46 316 250	46 316 250
	<u>232 851 414</u>	<u>190 715 030</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 7)	965 653	23 703 461
Produits perçus par anticipation (note 8)	37 049	
	<u>1 002 702</u>	<u>23 703 461</u>
Long terme		
Dettes à long terme (note 9)	46 316 250	
Apports reportés - Ville de Laval (note 10)	1 650 000	5 394 168
Apports reportés - afférents aux immobilisations corporelles (note 11)	148 371 861	135 847 763
Produits reportés (note 12)	30 076 995	21 200 000
	<u>227 417 808</u>	<u>186 145 392</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	17 527 206	20 386 110
Non affecté	(12 093 600)	(15 816 472)
	<u>5 433 606</u>	<u>4 569 638</u>
	<u>232 851 414</u>	<u>190 715 030</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2017

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour mission initiale de construire, d'établir et de posséder, à Laval, un complexe multifonctionnel culturel et sportif et, par la suite, de promouvoir la venue d'événements artistiques et sportifs dans le périmètre de la Ville de Laval. L'organisme a été constitué le 18 août 2009 et a commencé ses activités le 1er novembre 2009. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'organisme dépend des subventions octroyées par la Ville de Laval qui exerce une influence notable sur l'organisme.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2017

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes des actifs nets.

Produits amphithéâtre

L'organisme constate les produits amphithéâtre, sous forme de redevances sur la vente de billets, à la condition qu'un accord existe entre les parties, que les services sont achevés, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

L'organisme constate les produits de loyers de base d'espaces commerciaux et d'identification selon la méthode linéaire sur la durée des contrats, lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré. La différence entre les loyers constatés sur les montants à recevoir en vertu des contrats de location est présentée à titre de loyers à recevoir ou de loyers perçus par anticipation à l'état de la situation financière. Dans le cas où les montants perçus par anticipation sont à long terme, les montants sont présentés à titre de produits reportés.

Produits de location des glaces

L'organisme constate les produits de location des glaces selon les termes de l'entente entre les parties, au fur et à mesure de la prestation de services, lorsque les honoraires sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Produits de location d'espaces de stationnement

L'organisme constate les produits de stationnement au moment de la location aux consommateurs et de leur encaissement.

Produits de concession alimentaire

L'organisme constate les produits de concession alimentaire, sous forme de redevances, selon les termes de l'entente entre les parties, au fur et à mesure de la prestation de services, lorsque les honoraires sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

L'organisme constate les produits de loyers de base selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location, lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré. La différence entre les loyers constatés sur les montants à recevoir en vertu des contrats de location est présentée à titre de loyers à recevoir ou de loyers perçus par anticipation à l'état de la situation financière.

Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2017

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatations des produits (suite)

Autres produits

Les autres produits sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les services ont été rendus, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Bâtiment (a)	20 à 40 ans
Aménagement et infrastructure extérieurs	25 ans
Équipement et infrastructure audio et visuel	10 ans
Équipement de glace	5 à 25 ans
Équipement et infrastructure de scène	10 à 25 ans
Équipement de stationnement	20 ans
Équipement de concession	10 ans
Équipements et outillages	7 à 25 ans
Mobilier	5 et 10 ans

(a) Les immobilisations corporelles, principalement le bâtiment, affectées par un bail emphytéotique, sont amorties selon la plus courte de la durée de vie estimative et la fin prévue du bail emphytéotique soit le 31 août 2057.

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2017

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports relatifs aux immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et sont amortis au même rythme que les immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme peut constater les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

3 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2017	2016
	\$	\$
Comptes clients		
Ville de Laval	428 747	
Autres (a)	489 185	69 382
Intérêts courus à recevoir	19 436	11 045
Taxes à la consommation à recevoir		4 144 917
	<u>937 368</u>	<u>4 225 344</u>

(a) Au 31 décembre 2017, un des clients représente 80 % du total des comptes clients autres (nil au 31 décembre 2016).

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2017			2016
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Bâtiment	157 009 623	1 525 739	155 483 884	
Aménagement et infrastructure extérieurs	1 616 682	21 556	1 595 126	
Équipement et infrastructure audio et visuel	4 313 142	143 751	4 169 391	
Équipement de glace	1 012 341	13 912	998 429	
Équipement et infrastructure de scène	4 195 294	74 684	4 120 610	
Équipement de stationnement	75 163	1 253	73 910	
Équipement de concession	303 494	10 116	293 378	
Équipements et outillages	705 882	16 372	689 510	
Mobilier	547 747	19 303	528 444	
Projet en cours				135 847 763
	<u>169 779 368</u>	<u>1 826 686</u>	<u>167 952 682</u>	<u>135 847 763</u>

Au cours de l'exercice, l'organisme a acquis, sans effet sur la trésorerie, un total de 9 701 724 \$ d'immobilisations corporelles. La contrepartie est incluse dans les produits reportés à titre de loyer perçu par anticipation qui est constaté sur la durée du bail de 245 mois.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2017

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Au 31 décembre 2017 :

- un montant total de 403 615 \$ d'acquisition d'immobilisations corporelles (23 260 972 \$ en 2016) est inclus dans les comptes fournisseurs et charges à payer ainsi que dans les retenues sur contrats à payer;
- La quasi-totalité des immobilisations corporelles est destinée à être utilisée pour la location.

5 - SUBVENTION À RECEVOIR

En juillet 2012, l'organisme a signé un protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relativement à une aide financière maximale de 46 316 250 \$ basée sur 50 % des montants admissibles pour la construction d'un complexe multifonctionnel comprenant trois glaces. La contribution du gouvernement du Québec sera versée sur une période de vingt ans et portera intérêt.

6 - EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'un crédit jusqu'à concurrence de 20 000 \$ sous forme de cartes de crédit. Les cartes de crédit portent intérêt aux conditions standards de l'émetteur, soit 19,99 %.

7 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	532 140	10 262 295
Retenues sur contrats à payer	202 062	13 441 166
Salaires et charges sociales à payer	29 289	
Taxes à la consommation à payer	197 162	
Dépôt	5 000	
	<u>965 653</u>	<u>23 703 461</u>

Les sommes à remettre à l'État (autres que les impôts sur les bénéfices) totalisent 199 908 \$ au 31 décembre 2017 (nil au 31 décembre 2016).

8 - PRODUITS PERÇUS PAR ANTICIPATION

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Ville de Laval	29 847	
Autres	7 202	
	<u>37 049</u>	<u>-</u>

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2017

9 - DETTE À LONG TERME

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Emprunts auprès de la Ville de Laval, organisme ayant une influence notable, portant intérêt au taux de 2,76 % et 3 %, remboursables au même rythme que l'encaissement de la subvention à recevoir (note 5)	<u>46 316 250</u>	<u> </u>

Subséquentement à la fin de l'exercice, le créancier a suspendu les intérêts pour la période terminée le 31 décembre 2017.

Les versements estimatifs sur la dette à long terme débuteront au même moment que l'encaissement de la subvention à recevoir par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. La direction de l'organisme estime que les versements sur la dette à long terme s'élèveront approximativement à 1 739 400 \$ la première année, à 1 790 100 \$ la deuxième année, à 1 842 100 \$ la troisième année, à 1 895 700 \$ la quatrième année et à 1 950 900 \$ la cinquième année.

10 - APPORTS REPORTÉS - VILLE DE LAVAL

Les apports reportés de la Ville de Laval couvriront proportionnellement les frais futurs nécessaires à l'établissement, à la construction et à l'exploitation du complexe multifonctionnel.

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Subvention de la Ville de Laval		
Solde au début	5 394 168	44 848 636
Apports reçus au cours de l'exercice	10 000 000	20 000 000
Apports à recevoir	408 069	
Montants remis en cotisation des taxes de vente		(408 069)
Montants transférés aux apports reportés afférents aux immobilisations corporelles au cours de l'exercice	<u>(14 152 237)</u>	<u>(59 046 399)</u>
Solde à la fin	<u>1 650 000</u>	<u>5 394 168</u>

11 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Solde au début	135 847 763	59 569 314
Ville de Laval - montants transférés des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	14 152 237	59 046 399
Gouvernement du Québec		17 232 050
Amortissement des apports affectés aux immobilisations corporelles	<u>(1 628 139)</u>	<u> </u>
Solde à la fin	<u>148 371 861</u>	<u>135 847 763</u>

Les subventions seront amorties au même rythme que les immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2017

12 - PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés sont composés de sommes relatives à la cession de droits d'identification du complexe multifonctionnel et de loyers d'amphithéâtre perçus par anticipation relativement à des ententes se terminant jusqu'au 31 janvier 2038.

	2017	2016
	\$	\$
Solde au début	21 200 000	21 200 000
Montants concernant l'exercice en cours		
Loyers perçus par anticipation	9 701 724	
Produits reportés constatés sur des droits d'identification	(333 000)	
Produits reportés constatés sur des loyers perçus par anticipation	(491 729)	
	8 876 995	-
Solde à la fin	30 076 995	21 200 000

13 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC UN ORGANISME AYANT UNE INFLUENCE NOTABLE

La Ville de Laval est un organisme ayant une influence notable étant donné que les statuts prévoient que deux membres de la Ville de Laval siègent au conseil d'administration de l'organisme et que la Ville de Laval a octroyé d'importants apports et un bail emphytéotique.

Selon l'acte constitutif d'emphytéose renouvelable, la Ville de Laval a cédé les droits du terrain requis à l'organisme pour l'utilisation et la construction du complexe multifonctionnel. L'entente, signée en janvier 2013, est pour une période de 40 ans échéant le 31 août 2057.

De plus, en vertu de l'emphytéose, l'organisme s'est engagé à louer un minimum annuel de 1 500 heures de glace pour des organismes culturels et sportifs lavallois durant la période hivernale, soit de septembre à avril inclusivement.

	2017	2016
	\$	\$
Autres opérations conclues dans le cours normal des activités et évaluées à la valeur d'échange		
Produits		
Location de glace	404 605	-

14 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit représentent les comptes clients et autres créances (excluant les taxes à la consommation à recevoir) et la subvention à recevoir du gouvernement du Québec, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

La Cité de la Culture et du Sport de Laval

Notes complémentaires

au 31 décembre 2017

14 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités de fonctionnement.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les comptes courants d'espèces et quasi-espèces et les cartes de crédit portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

15 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats de services professionnels, à verser une somme totalisant approximativement 2 048 000 \$ pour des services à être rendus par des fournisseurs au cours des prochains exercices.

L'organisme s'est également engagé à acquérir des actifs immobilisés pour une somme totalisant approximativement 4 714 000 \$. De plus, la direction est d'avis que les travaux de construction ne sont pas totalement achevés.

16 - ÉVENTUALITÉS

L'organisme fait l'objet d'une requête introductive d'instance par un proposant non retenu à la suite d'un appel d'offres pour la conception, la réalisation et la gestion de l'amphithéâtre. Le montant de la requête est de 1 595 962 \$.

De plus, le 9 septembre 2016, une demande introductive d'instance a été transmise par un proposant non retenu à la suite de l'appel de propositions pour la conception-construction du complexe. Ce dernier réclame une somme de 10 863 100 \$ pour frais encourus dans la préparation de sa proposition.

La direction est d'avis que ces réclamations ne sont pas fondées et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres de l'organisme à ces égards.

